AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 AOÛT 2022

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac adoptera le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023, 2024 et 2025 lors d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra le **22 août 2022**, **à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

Les citoyens intéressés sont invités à assister à cette séance extraordinaire du conseil.

Candiac, le 12 juillet 2022

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques